

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

31 AOÛT 2018

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme **ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES**, qui comprennent le bilan au 31 août 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

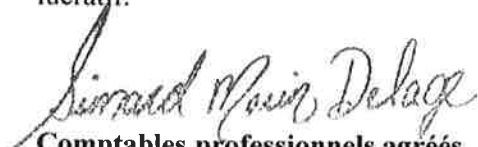
Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme de nombreux organismes de bienfaisance, l'Association tire ses produits de dons dont il est impossible d'examiner l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen des produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants de dons reçus, de l'excédent des produits et des charges, de l'actif à court terme et des soldes des fonds.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES** au 31 août 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.


Comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.¹

Québec, le 24 octobre 2018

¹ Par Line Genest, CPA auditrice, CGA

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	2018	2017
	\$	\$
PRODUITS		
AUTOFINANCEMENT		
Contrats de services	227 336	239 684
Dons	37 635	35 034
Commandites	17 286	14 600
Revenus publicitaire	14 846	13 545
	297 103	302 863
SUBVENTIONS (annexe A)	128 963	166 879
AUTRES PRODUITS (annexe B)	12 629	23 168
	438 695	492 910
CHARGES		
Salaires et charges sociales	294 193	300 948
Location de matériel et équipement	65 158	68 175
Honoraires professionnels	26 065	24 648
Déplacements et représentation	15 175	17 801
Loyer	12 745	12 196
Contractuels et sous-traitants	10 441	10 072
Soutien informatique	9 312	12 271
Télécommunications	7 791	5 989
Frais d'impression	6 336	7 291
Frais de bureau	4 343	9 456
Assurances	1 509	1 287
Frais de formation	1 269	2 377
Réunions et assemblées	958	769
Abonnements et cotisations	715	1 295
Publicité et promotion	-	1 644
Mauvaises créances	-	690
Intérêts et frais bancaires	766	805
Amortissement des immobilisations corporelles	4 529	4 392
	461 305	482 106
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(22 610)	10 804

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	Affectation Interne \$	Investis en immo- bilisation \$	Non affectés \$	2018 Total \$	2017 Total \$
SOLDE AU DÉBUT					
Déjà établi	-	14 544	104 235	118 779	93 539
Redressement sur exercices antérieurs (note 2)	20 000	-	(20 000)	-	14 436
Redressé	20 000	14 544	84 235	118 779	107 975
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(18 100)	(4 529)	19	(22 610)	10 804
SOLDE À LA FIN	1 900	10 015	84 254	96 169	118 779

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

BILAN

31 AOÛT 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	195 761	113 135
Débiteurs (note 4)	29 476	49 861
Subventions à recevoir	15 680	27 611
Frais payés d'avance	4 121	1 067
	245 038	191 674
À LONG TERME		
PLACEMENT (note 5)	3 585	3 585
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	10 015	14 544
TOTAL DE L'ACTIF	258 638	209 803
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	21 562	48 248
Subventions perçues d'avance (note 8)	21 500	24 382
Revenus perçus d'avance	119 407	18 394
TOTAL DU PASSIF	162 469	91 024
ACTIF NET		
Investis en immobilisations	10 015	14 544
Affectation interne	1 900	20 000
Non affecté	84 254	84 235
TOTAL DES ACTIFS NETS	96 169	118 779
TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS	258 638	209 803

Pour le conseil d'administration,


, administrateur


, administrateur

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(22 610)	10 804
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 529	4 392
	(18 081)	15 196
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	20 385	7 476
Subventions à recevoir	11 931	(14 372)
Frais payés d'avance	(3 054)	1 668
Créditeurs	(26 686)	(5 675)
Subventions perçues d'avance	(2 882)	9 964
Revenus perçus d'avance	101 013	(113 606)
	82 626	(99 349)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(4 500)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	82 626	(103 849)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	113 135	216 984
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	195 761	113 135

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Association forestière des deux rives est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de l'arbre et des boisés en milieu urbain et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en milieu forestier en privilégiant l'éducation et la sensibilisation auprès du grand public.

2. REDRESSEMENT SUR EXERCICE ANTÉRIEUR

Le conseil d'administration a voté en date du 12 juin 2017 un montant en réserve de 20 000 \$ dans le but de l'élaboration d'une planification stratégique quinquennale pour l'Association. Ce montant n'a pas été affecté dans le fonds d'affectation interne à l'exercice se terminant le 31 août 2017. Suite à cette information, le solde du fonds non affectés au 31 août 2017 a été diminué du montant de 20 000 \$ et le solde du fonds d'affectation interne a été augmenté de 20 000 \$. Ce transfert de fonds n'affecte en rien les produits et les charges de l'exercice se terminant le 31 août 2017.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés en produits reportés et sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Les contrats de services sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Selon cette méthode, les revenus d'honoraires incluant les profits sont constatés proportionnellement au degré d'avancement des travaux. L'Association utilise la méthode des efforts fournis selon laquelle le degré d'avancement est calculé en fonction des heures engagées à la date des états financiers par rapport au total estimatif des heures. Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des heures travaillées à facturer et des débours effectués pour les clients. Les pertes sont comptabilisées dès qu'il est possible de les déterminer.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des dons, l'Association ne comptabilise à titre de don à la fin de l'exercice que les montants effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente et que le prix a été établi ou peut être déterminé et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les commandites et les droits d'inscription aux activités sont comptabilisés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les cotisations des membres sont comptabilisés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

AFFECTATION INTERNE

Les affectations sont des montants qui doivent être accumulés dans les comptes distincts afin de subvenir à des besoins inattendus ou exceptionnel. Ces affectations sont déterminées par le conseil d'administration.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Le placement est comptabilisé au coût.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Périodes</u>
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	6 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

4. DÉBITEURS

	2018 \$	2017 \$
Comptes clients	10 337	14 770
Sommes à recevoir de l'État	19 034	34 986
Dépôts de garantie	105	105
	29 476	49 861

5. PLACEMENT, au coût

	2018 \$	2017 \$
Centre culture et environnement Frédéric Back		
717 parts sociales, représentant, 4,6 % de la participation, encaissable en juin 2020	3 585	3 585

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Mobilier de bureau	22 450	19 100	3 350	5 250
Matériel informatique	20 300	13 635	6 665	9 294
	42 750	32 735	10 015	14 544

7. CRÉDITEURS

	2018 \$	2017 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	6 952	29 635
Salaires et vacances à payer	8 121	8 202
Sommes à remettre à l'État	6 489	10 411
	21 562	48 248

8. SUBVENTIONS PERÇUES D'AVANCE

	Solde au début \$	Montant constaté à titre de produit de l'exercice \$	Montant reçu pour l'exercice suivant \$	Solde à la fin \$
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et- Tewkesbury	6 500	(6 500)	6 500	6 500
Environnement Canada	11 811	(11 811)	-	-
Groupe financier Banque TD	6 071	(6 071)	15 000	15 000
	24 382	(24 382)	21 500	21 500

9. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'association en vertu d'un bail totalise 24 484 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	13 209
2020	11 275
	24 484

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus et salaires et vacances à payer.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'association ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018**

	2018	2017
	\$	\$
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
FÉDÉRALES		
Environnement Canada	21 804	32 024
Subventions salariales fédérales	4 117	19 273
PROVINCIALES		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	20 000	-
Subventions salariales provinciales	12 969	11 835
Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur	400	-
MUNICIPALES		
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	13 260	13 260
Municipalité régionale de comté de Portneuf	12 000	18 000
Municipalité régionale de comté de Montmagny	9 000	19 900
Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier	2 610	-
AUTRES		
Autres subventions	16 469	14 337
Association canadienne pour les Nations Unies	10 387	-
Eco Canada	5 947	18 750
Fondation de la Faune du Québec	-	19 500
	128 963	166 879

ANNEXE B - AUTRES PRODUITS

Remboursement de TPS et de TVQ	8 946	10 088
Cotisations des membres	3 083	3 630
Intérêts	305	240
Autres	295	9 210
	12 629	23 168